

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~

**SEANCE du 10 JUIN 2010**

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
| 15                             | 13          | 10                                  |

L'an deux mille dix et le jeudi 10 juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent CONRAD,

Présents : M. Philippe Crépin, M. Daniel Harmand, M. Daniel Chalmey, M. Vicente Hernandez, M. Philippe Lepers, Mme Christiane Berger, Mme Claire Brun

Absents excusés : Mme Florence Baros, Mme Martine Garniaux, M. Gérard Gouy  
Mme Corinne Robic, M. Thierry Schmitt

Procurations : Mme Garniaux à M. Crépin – Mme Robic à M. Conrad

Secrétaire de séance : M. Philippe Crépin

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 04 juin 2010           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 15 juin 2010     |

| Objet de la Délibération |
|--------------------------|
|                          |

**Demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle**

Considérant que l'orage de grêle du mercredi 09 juin 2010 a engendré des dégâts importants sur notre commune et ses alentours, le conseil municipal accepte d'inscrire à l'ordre du jour la demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

Le Maire rappelle la liste non exhaustive des dégâts subis : école maternelle (inondation, volets grêlés, fenêtre de toit cassée) ; gymnase, sous-sols de particuliers et voiries inondés ; tuiles cassées ou envolées ; véhicules, piscines, vérandas grêlés, etc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **demande la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle** pour la commune de Montreux-Château.

- **demande aux habitants de la commune de transmettre** la liste des dégâts subis en mairie dans les meilleurs délais.

**Convention d'occupation précaire d'un logement situé dans le bâtiment communal dit « La Poste »**

Le conseil municipal,

Considérant que suite à ses délibérations des 15 février et 27 avril 2010 concernant la mise en location de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal dit « La Poste », il est nécessaire d'établir une convention d'occupation précaire de ce logement.

Considérant la candidature de Mlle Alexia Neunreuther qui accepte les clauses de ladite convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte le projet de convention d'occupation précaire** du logement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment sis 35, rue Général de Gaulle dit « La Poste » par Mlle Alexia Neunreuther, à compter du 01 Juillet 2010 moyennant un loyer mensuel de **400,00 €** avec une provision sur charges initiale de **50,00 €** et un dépôt de garantie de **400,00 €**,

- **autorise le Maire à signer** la convention et tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

## **Attribution de subventions aux associations**

Le Maire informe le conseil municipal que de nouvelles demandes de subventions sont arrivées, notamment une demande exceptionnelle de la part du Secours Populaire de Belfort pour l'aménagement de ses nouveaux locaux (300 €) ainsi qu'une demande de subvention de fonctionnement de l'A.A.P.P.M.A. La Saint Nicolas de Montreux-Château.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide d'accorder** au Secours populaire une subvention exceptionnelle de **300,00 €** pour l'aménagement de leurs nouveaux locaux (vote pour : M. Conrad plus procuration, M. Chalmey, Mmes Berger et Brun, vote contre : M. Crépin plus procuration, MM. Hernandez, Harmand, Lepers – la voix de M. le Maire est prépondérante)

- **décide d'accorder**, à l'unanimité, une subvention de fonctionnement de **400,00 €** à l'A.A.P.P.M.A. La Saint Nicolas de Montreux-Château

- **décide de ne plus traiter de demande de subvention** à chaque réunion : les demandes devront être adressées au plus tard le 31 mars de l'exercice concerné et accompagnées des justificatifs des aides éventuelles accordées aux personnes domiciliées dans la commune.

## **Demande d'admission en non-valeur concernant une T.L.U.**

Le Maire informe le conseil municipal que la Direction générale des finances publiques a transmis une demande d'admission en non-valeur concernant une majoration de 21,00 € et des intérêts correspondants de 3,00 € non payés sur la taxe locale d'urbanisme engendrée par le permis de construire référence PC 071 06 E 0027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Considérant** que les titulaires du permis de construire ci-dessus référencé, ont bénéficié d'une remise gracieuse de 15,83 € pour retard de paiement motivé par une hospitalisation le 28 janvier 2010 et une seconde remise gracieuse de 17,27 € pour retard de paiement au motif d'attente d'un dégrèvement le 11 mars 2010,

- **Refuse l'admission en non-valeur** de la somme de 24 €, détaillée ci-dessus et demandée par la Direction générale des finances publiques de Belfort, eu égard aux personnes qui s'acquittent de leur dû.

## **Convention de financement et d'entretien du projet d'aménagement de sécurité à l'entrée de l'agglomération sur la RD 11 côté Cunelières**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement de la commune de réaliser en 2010 plusieurs aménagement de sécurité en agglomération sur la RD 11 éligibles au titre de la politique partenariale de sécurité que mène le Conseil général en direction des communes. Le projet d'aménagement de l'entrée d'agglomération sur la RD 11, côté Cunelières a été retenu par le Conseil général qui apporte à cette opération une subvention forfaitaire et non révisable d'un montant de **12.668,00 €**. Aussi tel que cela se fait pour l'ensemble des opérations partenariales menées sur les routes départementales, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de financement d'entretien de cet aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **approuve la convention avec le Conseil général** fixant les modalités de réalisation, de financement et d'entretien des travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée de l'agglomération sur la RD 11, côté Cunelières.
- **autorise le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

## **Vente d'un terrain communal rue des Lilas**

Le Maire rappelle au conseil municipal son engagement à réserver le produit de la vente des deux terrains constructibles sis rue des lilas et appartenant à la commune au financement des travaux de voirie rue des Vosges. Les travaux vont démarrer prochainement, il est donc possible de mettre en vente, cette année, la parcelle jouxtant le transformateur.

Compte-tenu de la réalisation en cours de l'assainissement collectif sur la rue des lilas, le Maire a demandé à la C.C.B.B. (communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse) la pose des regards d'assainissement et d'eau potable pour les deux parcelles avant la réfection des enrobés. Dans le cadre de ces travaux d'assainissement, le terrain, situé en contrebas de la rue, a été remblayé par l'entreprise Eurovia. Les bornes posées par le géomètre en 2008 ont été ensevelies, il conviendra donc de les remettre à niveau avant la vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide de vendre aux enchères publiques la parcelle** jouxtant le transformateur, d'une surface de 8,74 ares,
- **décide de définir le prix de retrait à huis clos,** après la présentation de l'ordre du jour et des questions diverses.

Le public quitte la salle des délibérations après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses.

Madame Christiane Berger quitte la salle des délibérations et donne procuration à M. Hernandez pour les questions à huis clos.

**Le débat reprend en présence de 7 conseillers et 3 procurations** pour déterminer les conditions financières de la vente du terrain communal cité ci-dessus.

...3...

...4...

Le Maire rappelle qu'en raison des travaux d'assainissement réalisés par la C.C.B.B., il est nécessaire de refaire l'enrobé de la rue et pour éviter d'endommager le nouveau revêtement de mettre en place rapidement, en limite de propriété, des coffrets d'assainissement et d'eau potable. Le coût est d'environ 2.700,00 € par parcelle. Il propose que les acheteurs remboursent ces frais à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **approuve la décision de M. le Maire** concernant la mise en place des coffrets d'assainissement et d'eau potable en limite des deux parcelles,

- **demande que le coût de ces installations** soit inclus dans le prix de vente des terrains,

- **propose un prix de retrait à soumettre au notaire** qui sera chargé d'établir le cahier des charges de la vente aux enchères avec M. le Maire,

- **charge M. le Maire de solliciter plusieurs notaires** afin d'obtenir des devis concernant le coût d'une vente aux enchères et de retenir la meilleure offre.

**Information :**

**Décisions prise en date du 06 mai 2010** : participation de véhicules aux cérémonies commémoratives du 08 mai 1945 et **en date du 26 mai 2010** : acceptation d'un don (M. Edmond Violet)

Fait et délibéré, à Montreux-Château, les jour mois et an que dessus  
Rendu exécutoire par affichage et envoi en Préfecture le 15 juin 2010  
Le Maire, Laurent Conrad

Les conseillers municipaux

|                                                |                   |                                                  |                   |                                                  |
|------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------|
| Chalmey Daniel                                 | Crépin Philippe   | Seigeot Bernadette<br>Démission du<br>07/10/2009 | Hernandez Vicente |                                                  |
| Schmitt Thierry<br>Absent                      | Brun Claire       | Gouy Gérard<br>Absent                            | Lepers Philippe   | Robic Corinne<br>(procuration à<br>M. Conrad)    |
| Braghini Charles<br>Démission du<br>26/12/2008 | Berger Christiane | Baros Florence<br>Absente                        | Harmand Daniel    | Garniaux Martine<br>(procuration à<br>M. Crepin) |